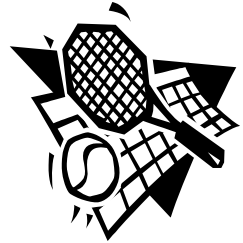


CLUB SPORTIF MUNICIPAL TENNIS
LA COUDOULIERE
COMPLEXE SPORTIF « Docteur Baptiste »
Avenue de la Mer
83140 SIX -FOURS LES PLAGES
04 94 07 69 78
csmt.lacoudouliere@free.fr



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04/05/07

Sur convocation du Comité de direction l'Assemblée générale extraordinaire s'est réunie le vendredi 4 mai 2007 à 17h30 au Club House au Complexe docteur Baptiste.

Président de l'Assemblée : Monsieur David ARZOINE (Président titulaire)
Rapporteur : Monsieur Jean Pierre GOUIRAND (Secrétaire général)

Ouverture de la séance 17h30

Comptabilisation de la liste d'émargement (cf annexe)
Nombre d'adhérents présents : 21
Nombre de pouvoir : 6
Total : 27

L'effectif des membres électeurs du Club étant de 115 le quorum n'est pas atteint.
Conformément à nos statuts du 29/10/05 l'Assemblée est reportée ½ heure plus tard.

Ouverture de la séance 18h.

A l'ouverture de la séance, Alain DELEMOTTE et Philippe REGNIER s'étonnent de ne pas voir à l'ordre du jour la question sur les cooptés.

Réponse de J.P. GOUIRAND :

Lors de la dernière réunion du Comité de direction, l'ordre du jour défini était « l'adoption des nouveaux statuts », on ne peut pas le modifier une fois les lettres de convocations expédiées.
Il précise que cette question a sa réponse dans l'article 14 des statuts et propose la projection des statuts sur écran.

La présentation des statuts est faite par projection vidéo sur écran.

Le Président effectue une lecture à voix haute article par article en demandant à la fin de chaque article s'il y a des questions ou des modifications à apporter.

Article 14 – Election du Comité de direction

Intervention du Président, avec cet article les membres cooptés, deviennent membres officiels et à part entière du Comité de direction, l'Assemblée générale ordinaire ne fera qu'entériner l'acceptation de ses nouveaux membres.

Article 18 – Rôle des membres du Bureau

Président : Après responsable de la marche du Club, « Il dirige et fixe les orientations du Club »

M. MEDINA demande la suppression de la ligne entre guillemets.

Mise au vote

Pour enlever cette ligne – pour 1 voix – contre : unanimité moins 1 voix
la proposition n'est pas retenue

Sur proposition de plusieurs adhérents

Pour rajouter après cette ligne « en accord avec le Comité de direction »

Mise au vote

Adopté à l'unanimité moins 1 voix

Après lecture des 30 articles, il est effectué la mise au vote des nouveaux statuts

Adoption des statuts : contre 0
 Abst. 0
 Pour unanimité

L'Assemblée générale extraordinaire est levée à 18h45

Le Secrétaire Général
JP GOUIRAND

Le Président de l'Assemblée
D. ARZOINE